

Directeur des écoles nationales de musique, danse et art dramatique et des conservatoires nationaux de région (CA)

RNCP4387 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	310p
Code(s) ROME	L1203, L1202, L1201
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	05/03/2011

Certificateur(s)

Ministère de la Culture et de la Communication

<http://www.culturecommunication.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le directeur des écoles nationales de musique, danse et art dramatique et des conservatoires nationaux de région exerce les activités suivantes : I . Conduire des projets artistiques et pédagogiques

II. Conduire la gestion administrative et financière

III. Organiser la formation continue des enseignants

IV. Concevoir des dispositifs d'enseignement

V. Mettre en œuvre un projet d'établissement

VI. Elaborer la programmation artistique, les actions de diffusion, d'animation et de création liées aux activités d'enseignement et de sensibilisation

VII. Développer des partenariats

VIII. Contribuer à la mise en réseau des établissements, à l'échelon local, départemental ou régional

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les évaluations effectuées permettent de vérifier que les candidats sont capables : I - de maîtriser une ou plusieurs expressions artistiques (musique, danse ou théâtre) à un haut niveau professionnel

- d'animer une conférence sur un thème artistique transversal, associant les trois spécialités (musique, danse, théâtre)

- de comprendre le sens musical d'une œuvre, de suggérer, nommer des éléments techniques et artistiques

- d'être ouvert aux traditions comme à l'innovation, aux diverses esthétiques, de se former (formation continue) et de s'informer de l'évolution des pratiques et des répertoires

II.- de s'adapter au changement, aux réformes, aux publics

- de se maintenir informé des actualités (connaissance des lois – évolution des pratiques...), de recruter et gérer le personnel administratif et enseignant, d'appréhender le mode de fonctionnement et de financement d'un établissement d'enseignement artistique, d'analyser une situation financière, se servir des outils informatiques adaptés, de gérer et prévenir les conflits, de déléguer, impulser le travail en équipe

III.- repérer les points forts et les faiblesses d'une équipe et de chacun de ses membres

IV.- gérer un établissement labellisé CNR ou ENM

- mettre en place les modalités d'évaluation, susciter la réflexion et les innovations pédagogiques, promouvoir la pédagogie de groupe, conduire des enseignements pré-professionnels
- V.- dresser un diagnostic de l'existant, élaborer des propositions prospectives d'évolution et de développement
- proposer et rédiger un avant-projet, mettre en œuvre la concertation autour de cette proposition
- VI. proposer un plan d'actions et de diffusion pouvant s'ouvrir aux différentes esthétiques et à une dimension transversale
- VII.- développer une collaboration et des stratégies communes avec d'autres structures et équipements
- VIII.- proposer une réflexion et des collaborations artistiques et pédagogiques avec les structures voisines selon l'aire de rayonnement de l'établissement, jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre du fonctionnement en réseau

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les professionnels exercent leurs fonctions dans des écoles territoriales de musique, danse et art dramatique classées : conservatoires nationaux de région, écoles nationales de musique, danse et art dramatique, centre de formation des enseignants de musique et de danse CEFEDM, centre de formation des musiciens intervenants CFMI, centre d'études supérieurs de musique et de danse CESMD, conservatoire national supérieur de musique et de danse CNSMD.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Emploi accessible : cadre d'emplois territorial (directeurs des établissements territoriaux d'enseignement artistique)

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Pour l'examen sur épreuves, les membres du jury sont nommés par le directeur de la musique, de la danse, du

théâtre et des spectacles. Le jury est composé comme suit :

- le directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles ou son représentant, président ;
- un directeur de conservatoire national de région ;
- un directeur d'école nationale de musique, danse et art dramatique ;
- une personnalité issue du monde musical ;
- une personnalité issue du monde chorégraphique ;
- une personnalité issue du monde théâtral ;

Des examinateurs spécialisés peuvent être désignés par le directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles pour participer avec les membres du jury à l'évaluation des épreuves.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 05/03/2011

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP2239

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Les notes statistiques n° 10 - décembre 2004 Ministère de la culture et de la communication - DDAI - DEP: "Les enseignements de musique de danse et d'art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique Résultats de l'enquête annuelle - année scolaire 2002 - 2003.

<http://www.culture.gouv.fr>

<http://mediatheque.cite->

musique.fr/masc/?INSTANCE=CITEMUSIQUE&URL=/mediacomposite/cim/fp_met_02_ens_deca.htm

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4387/>